

N°2024-09-46

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION : 19 Septembre 2024

DATE D’AFFICHAGE : 3 Octobre 2024

**PRESIDENCE** de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

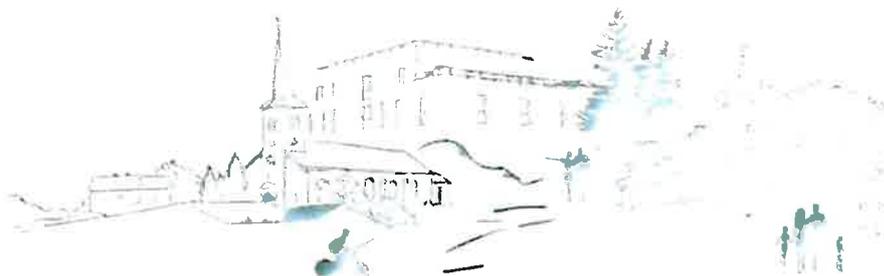
VOTANTS : 29

**ETAIENT PRESENTS** : Dominique BAILLY, Christelle MARTINEZ, Guiseppina DI MINO, José GODHINO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Stéphane PAU, Christiane FRANÇOIS LUBIEN, Laurent LHOSTE, Guy VALENTIN, El Ouahhad ARBOUI, Jean-Noël TETARD, Linda AYACHI, Adrien BAILLY, Céline DEMETZ, Hélène RONDEAUX, Chabane MAOUCHE, Souraya ALIOUET, Véronique AUGUSTIN, Anthony BENOIT, Stella HENRY, Marcello TOSCANELLI, Jean-Jacques SALLURON, Inès MERBAH, Aïssam KROUNA, Walid MERBAH

**ETAIENT ABSENTS** : Guy ISDANT, Vincent SIEPAIO, Aziz ABDAOUI, Terri KEBDANI

**POUVOIRS** : Guy ISDANT donne pouvoir à Dominique BAILLY, Vincent SIEPAIO donne pouvoir à Hélène RONDEAUX, Aziz ABDAOUI donne pouvoir à Souraya ALIOUET, Terri KEBDANI donne pouvoir à Inès MERBAH,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jacqueline SCHMIT



**Service émetteur : Direction des Affaires Financières**

**Objet : Désignation d'une représentante de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) instituée par la Métropole du Grand Paris.**

**Rapporteur : Monsieur Dominique BAILLY**

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C-IV,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU la délibération n°CM2016/04/04 du Conseil Métropolitain du 1<sup>er</sup> avril 2016 portant sur la création de la Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et précision de sa composition,

VU la délibération n°2021/03-03 du 9 mars 2021 portant sur la désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) par la Métropole du Grand Paris.

**CONSIDERANT** qu'une CLECT a été créée entre la métropole du Grand Paris et ses communes membres,

**CONSIDERANT** que cette commission est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant désignés par chacun des conseils municipaux des communes membres,

**CONSIDERANT** que suite à la démission de Monsieur José DA SILVA de la présente commission, il est nécessaire de désigner un remplaçant suppléant au sein de la commune afin de siéger à la CLECT.

Mairie de Vaujours

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS  
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03  
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



**CONSIDERANT** qu'il est proposé de désigner Madame Souraya ALIOUET, conseillère municipale déléguée aux finances et budget, en tant que représentante suppléante.

**CONSIDERANT** que la commune doit informer la métropole du Grand Paris de tout changement de représentant en cours de mandat,

**Après avoir entendu le rapporteur,**

**Après en avoir délibéré à la majorité à 17 voix pour, 1 voix contre, 1 absent et 10 voix n'ont pas pris part au vote (NPPV).**

**ARTICLE 1** : **DÉCIDE** de désigner Madame Souraya ALIOUET en tant que représentante suppléante au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées instituée par la Métropole du Grand Paris.

**ARTICLE 2** : **DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et à Monsieur le Trésorier du Raincy.

**ARTICLE 3** : **DIT** que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.



## POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Vaujours, le 2 Octobre 2024.

Le Maire,



*[Signature]*  
Dominique BAILLY.

1<sup>er</sup> vice-président de Grand Paris Grand Est

Certifié exécutoire compte tenu de la publication le 4.10.24  
et le dépôt en Préfecture le 7.10.24

